

LISTE DES COURS CORAASP

1^{ER} SEMESTRE 2025

COURS CENTRÉS SUR LE RÉTABLISSEMENT EN SANTÉ MENTALE

Ces formations sont destinées à toutes personnes concernées par un trouble psychique, aux proches ou aux personnes intéressées par la problématique, **membres ou non d'une organisation de la Coraasp.**

Trouver la «bonne distance» dans ma relation à l'autre

→ Lundi 31 mars et vendredi 4 avril de 13h30 à 16h30

REVIM – un outil pour «REprendre sa Vie en Main» et s'engager dans la démarche d'autogestion de la maladie psychique

→ Lundi 28 avril de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Le rétablissement en santé mentale, cette force qui est en nous!

→ Lundi 12 mai de 13h30 à 17h

S'approprier les outils du rétablissement en santé mentale

→ Lundi 23 juin de 13h30 à 17h

COURS CENTRÉS SUR LA PAIR-AIDANCE EN SANTÉ MENTALE

Ces formations sont destinées en priorité aux pairs-aidant·e·s en santé mentale* mais elles sont aussi ouverte·s aux personnes concernées et à toutes personnes intéressées.

Identifier ses fonctions, son rôle et sa posture en tant que pair-aidant·e (PA) en santé mentale

→ Lundi 10 février de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Se former à l'accueil et à l'animation en tant que pair-aidant·e·s (PA) en santé mentale

→ Lundi 24 mars de 10h à 12h30 et de 13h30 à 16h45



Accès détaillé
aux formations

WWW.CORAASP.CH/FORMATION

COURS DE PREMIERS SECOURS EN SANTÉ MENTALE

Cette formation est destinée à toutes les personnes concernées par un trouble psychique, aux proches, aux professionnel·le·s ou aux personnes intéressées, **membres des organisations de la Coraasp.**

ENSA: PREMIERS SECOURS EN SANTÉ MENTALE

Formation à Genève

→ Lundi 3 mars de 8h30 à 12h 30 et de 13h30 à 17h30

→ Vendredi 7 mars de 8h30 à 12h30

→ Lundi 10 mars de 8h30 à 12h30

Formation à Fribourg

→ Mercredi 9 avril de 13h30 à 17h30

→ Jeudi 17 avril de 13h30 à 17h30

→ Mercredi 23 avril de 13h30 à 17h30

→ Mercredi 30 avril de 13h30 à 17h30

* Une pair-aidant·e en santé mentale (PA) est une personne qui a acquis un savoir expérientiel autour de la maladie psychique et du rétablissement et qui s'engage auprès de ses pairs qui rencontrent des difficultés similaires. Les pairs-aidant·e·s peuvent s'engager dans l'accueil et l'animation d'activités et/ou dans de l'accompagnement individuel.